



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE
sur la commune de MÉZILLES

LE PUBLIC EST AVERTI QU'EN EXECUTION :

- du code de l'environnement,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2019-582 du 17 décembre 2019,

une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau et de déclaration d'intérêt général pour la restauration de la continuité écologique sur le cours d'eau du Branlin au droit du complexe hydraulique de Mézilles, déposée par l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Bassin du Loing, sera ouverte du **lundi 27 janvier 2020 (9 h) au mercredi 12 février 2020 (12 h)**, soit une durée de 17 jours consécutifs à la mairie de Mézilles.

Est désigné M. Jean-Michel MERIAUX en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général non soumis à évaluation environnementale, justifiant ainsi l'absence d'étude d'impact et d'avis de l'autorité environnementale et un registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 27 janvier 2020 au 12 février 2020 inclus, à la mairie de Mézilles, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques / environnement / installations classées Loi sur l'eau / enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 27 janvier 2020 au 12 février 2020 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et/ou propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- **soit par voie électronique**, à l'adresse e-mail suivante : pref-epageloing-mezilles@yonne.gouv.fr
(Les observations adressées à cette adresse seront consultables sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne)
- **soit par écrit** :
 - sur le registre déposé à la mairie de Mézilles, du lundi au samedi de 9 h à 12 h,
ou
 - courrier adressé à la mairie de Mézilles – 9 Grande Rue – 89130 MÉZILLES, à l'attention de M. le commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, M. le commissaire enquêteur recevra les observations et/ou propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie de Mézilles, les :

- **lundi 27 janvier 2020 de 9 h à 12 h,**
- **samedi 8 février 2020 de 9 h à 12 h,**
- **mercredi 12 février 2020 de 9 h à 12 h.**

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, des conclusions du commissaire enquêteur ainsi que du mémoire en réponse du demandeur, à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de Mézilles. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale et une déclaration d'intérêt général pour des travaux de restauration de la continuité écologique du cours d'eau du Branlin, au droit du complexe hydraulique de Mézilles, assorties du respect de prescriptions, ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Kévin AGNELOT de L'EPAGE du Bassin du Loing – 20 Chemin de Ronde – 89130 TOUCY – tel : 06.37.44.03.45.